ANNEXE DOCUMENT UNIQUE RISQUE COVID 19

Salon de coiffure	Risque		
	Fréquence	Gravité	Priorité
Risque « COVID 19 » mise à jour au 11 mai 2020	A définir en fonction de la zone et du taux de population contaminée	Virus dangereux, potentiellement mortel	Niveau élevé Priorité maximale

PLAN D'ACTION SPECIFIQUE COIFFURE MIS EN PLACE

1- Organisation de travail

- Les consignes de sécurité sont expliquées et partagées avec tous les membres de l'équipe
- Les équipements de protection individuels sont mis à la disposition des collaborateurs : masques, lunette ou visière, gants, vêtements de protection en nombre suffisants de manière à être changés chaque jour, nettoyés ou désinfectés avec vérification du stock à l'issu de chaque journée de travail.
- Les matériels de nettoyage et désinfection sont mis à la disposition des collaborateurs : du gel hydro alcoolique, des lingettes et produits désinfectants, du savon liquide, de l'essuie mains en papier jetable, des sacs poubelles, des boîtes de mouchoirs en papier par personne, des gants sont mis à disposition en permanence sur les postes de travail, dans les vestiaires et salles de pause
- Un plan de nettoyage et désinfection est mis en place comprenant le nettoyage de toutes les surfaces, du linge à usage unique et la gestion des déchets potentiellement souillés par les agents pathogènes
- Un sens de circulation unique pour le parcours est mis en place afin d'éviter les croisements.
- Les contacts avec les clients doivent respecter une distance d'un mètre dans la mesure du possible
- Les repas devront être pris en horaires décalés en respectant la distanciation sociale à table dans l'espace dédié
- Une modification des horaires a été mise en place de façon temporaire
- Réception des marchandises : le livreur qui entre dans le salon respecte une distance d'au moins un mètre avec les personnes présentes : il dépose le colis et ne recueille pas de signature ; la personne en charge de l'ouverture du colis se lave les mains après ouverture du colis et après avoir rangé les produits

2- Environnement de travail

- Nettoyage du linge : ne pas le serrer contre soi et ne pas le secouer ; le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver, le mettre dans un sac si un transport est nécessaire ; la température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.
- Nettoyage des locaux : pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs, toilettes...) conformément au plan de nettoyage spécifiquement élaboré
- Gestion des déchets : mettre en place une procédure de tri des déchets et séparer le matériel susceptible d'être contaminé et vider les poubelles en portant des gants réservés à cet usage.

3- Shampooing

- Les bacs à shampoing utilisés sont espacés de plus d'1 mètre ou un bac à shampoing sur 2 est condamné pour respecter la distanciation si nécessaire ou les bacs sont séparés d'un plexiglas, ... (choisir la solution mise en place)
- Le bac à shampooing est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation selon le protocole mis en place dans le salon et connu de chaque collaborateur
- Le linge utilisé au bac est à usage unique (pour chaque client) c'est-à-dire lavable ou jetable

4- Coupe-coiffage

- Le coiffeur en charge de la coupe et du coiffage se lave les mains autant de fois que nécessaire entre chaque situation potentiellement contaminante,
- Des outils de travail individuels sont attribués Les instruments utilisés lors de cette étape sont nettoyés et désinfectés selon le protocole mis en place dans le salon et connu de chaque collaborateur après chaque client
- L'ensemble du siège, des surfaces de travail sont désinfectées après chaque client selon le protocole mis en place dans le salon et connu de chaque collaborateur
- Pour le séchage des cheveux, les appareils à infra-rouge, à quartz ou tout dispositif de même type existant sur le marché sera privilégié
- En cas d'utilisation de sèche-cheveux, l'utilisation du diffuseur sera privilégiée et en tout état de cause, la pleine puissance ne sera pas utilisée pour éviter les projections
- Pour la taille de barbe, prestation pour laquelle le port de masque n'est pas possible pour le client, le port de gants sera obligatoire en plus du masque et de la visière

5- Préparation de produits/Application des produits/rinçage

- Le coiffeur en charge de cette étape se lave les mains autant de fois que nécessaire entre chaque situation potentiellement contaminante
- Les instruments et gants utilisés lors de cette étape sont nettoyés et désinfectés selon le protocole mis en place dans le salon et connu de chaque collaborateur
- Pour l'étape du rinçage, se reporter au paragraphe shampooing

Informations complémentaire

à annexer au plan de nettoyage :

NB Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, vous trouverez ci-dessous les consignes gouvernementales du ministère du travail.

- → Consignez la zone concernée par un balisage
- → Prévoyez un protocole de nettoyage essuyage humide avec lavette jetable à usage unique imprégnée de solution désinfectante virucide selon EN14476 de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact, tels qu'ordinateur, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, de fenêtre, porte, télécommande de climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, parois verticales, siège, porte-manteau... (l'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage)
- → Le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire en l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces (entretien des sols avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent désinfectant ou bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60°)
- → Aérez la pièce quand c'est possible. Avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade, attendez au minimum 3 heures et de préférence jusqu'à la reprise de poste du lendemain, afin de réduire le risque d'exposition.